



CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UNE MISSION DE SURVEILLANCE OPPAL

PÉRIODE DE SURVEILLANCE

DU 2 JUIN AU 10 OCTOBRE 2025

TYPES D'ÉQUIPES PROPOSÉES

ÉQUIPES BÉNÉVOLES

Intervention prolongée – présence 7 jours sur 7, en zone d'alpage uniquement

Objectif : compléter le travail du berger

Conditions requises

- ➔ **Troupeau éligible** : • Minimum 130 moutons ou chèvres • Minimum 20 veaux ou génisses • Pas de vaches allaitantes
- ➔ **Présence humaine 24h/24h** sur l'alpage (éleveur ou berger)
- ➔ **Parc de nuit obligatoire**, avec rentrée des animaux chaque soir (sinon la mission est annulée)
- ➔ **Place disponible pour une caravane** à proximité du parc de nuit
- ➔ **Communication régulière** avec OPPAL et les bénévoles
- ➔ **Signalement des changements d'organisation avant 14h** pour le soir-même
- ➔ **Respect des bénévoles et de l'équipe encadrante**
- ➔ **Formulaire de satisfaction à remplir** à la fin de la mission



OPPAL accorde la priorité aux demandes d'éleveurs remplissant l'ensemble des conditions ci-dessus.
En cas de pression accrue du loup ou de troupeaux plus vulnérables sur une autre zone, OPPAL se réserve la possibilité de déplacer l'équipe vers cette zone.

ÉQUIPES DE CIVILISTES

Intervention ponctuelle – actives du lundi soir au samedi matin.
– collaboration en zone d'alpage et SAU.

Objectif : soutien temporaire, souple et réactif.

Conditions requises

- **Parc de nuit obligatoire**, avec rentrée des animaux chaque soir
- **Taille du troupeau plus flexible**
- **Présence humaine** recommandée, mais **non requise 24h/24**
- **Surveillance possible sur vaches allaitantes** : • pas de veaux de moins de 14 jours • berger ou éleveur sur place
- **Communication régulière** avec OPPAL et les civilistes
- **Signalement des changements d'organisation avant 14h**
- **Respect des civilistes et de l'équipe encadrante**
- **Formulaire de satisfaction à remplir** à la fin de la mission



Les équipes de civilistes n'interviennent pas sur le long terme. Elles sont déployées temporairement, en fonction de la pression exercée sur les troupeaux et des demandes prioritaires.

Si le parc de nuit est situé à plus de 45 minutes de voiture du Col du Marchairuz, un logement doit être mis à disposition des civilistes.

Chaque demande est évaluée conjointement avec Proconseil, selon la situation sur le terrain.

OPPAL ajuste les interventions des équipes civilistes en fonction des besoins identifiés et de la vulnérabilité des troupeaux.

